

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

23 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 67540 OSTWALD



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

16 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Par remontées de nappes naturelles
Tassements différentiels
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPRi CUS	17/01/2011
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Préscrit	PPRi CUS	17/01/2011
Inondation (Par remontées de nappes naturelles)	Préscrit	PPRi CUS	17/01/2011
Inondation (Par remontées de nappes naturelles)	Approuvé	PERI et PPRi Strasbourg	10/08/1994
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Approuvé	PERI et PPRi Strasbourg	10/08/1994

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone inondable

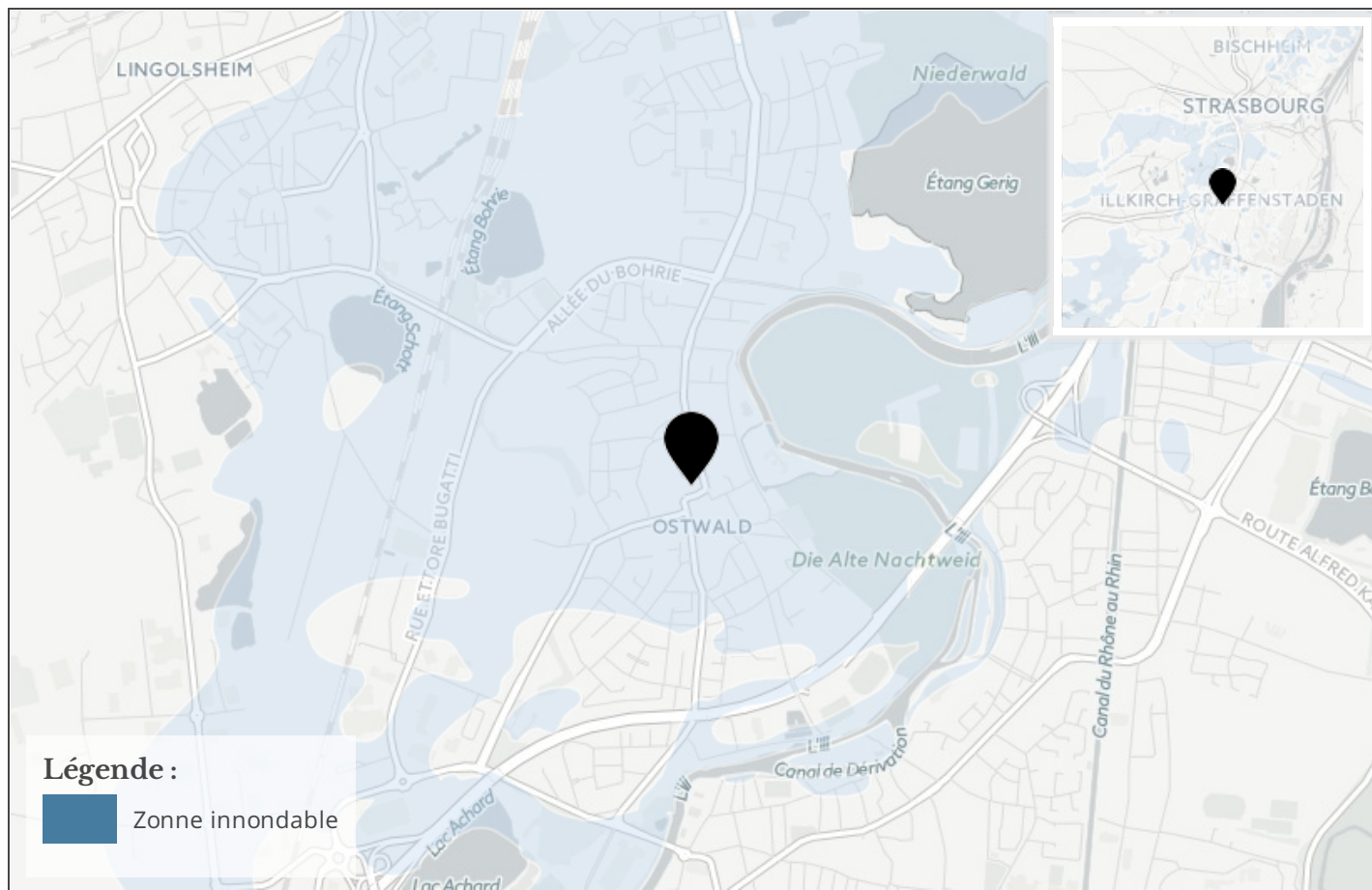
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

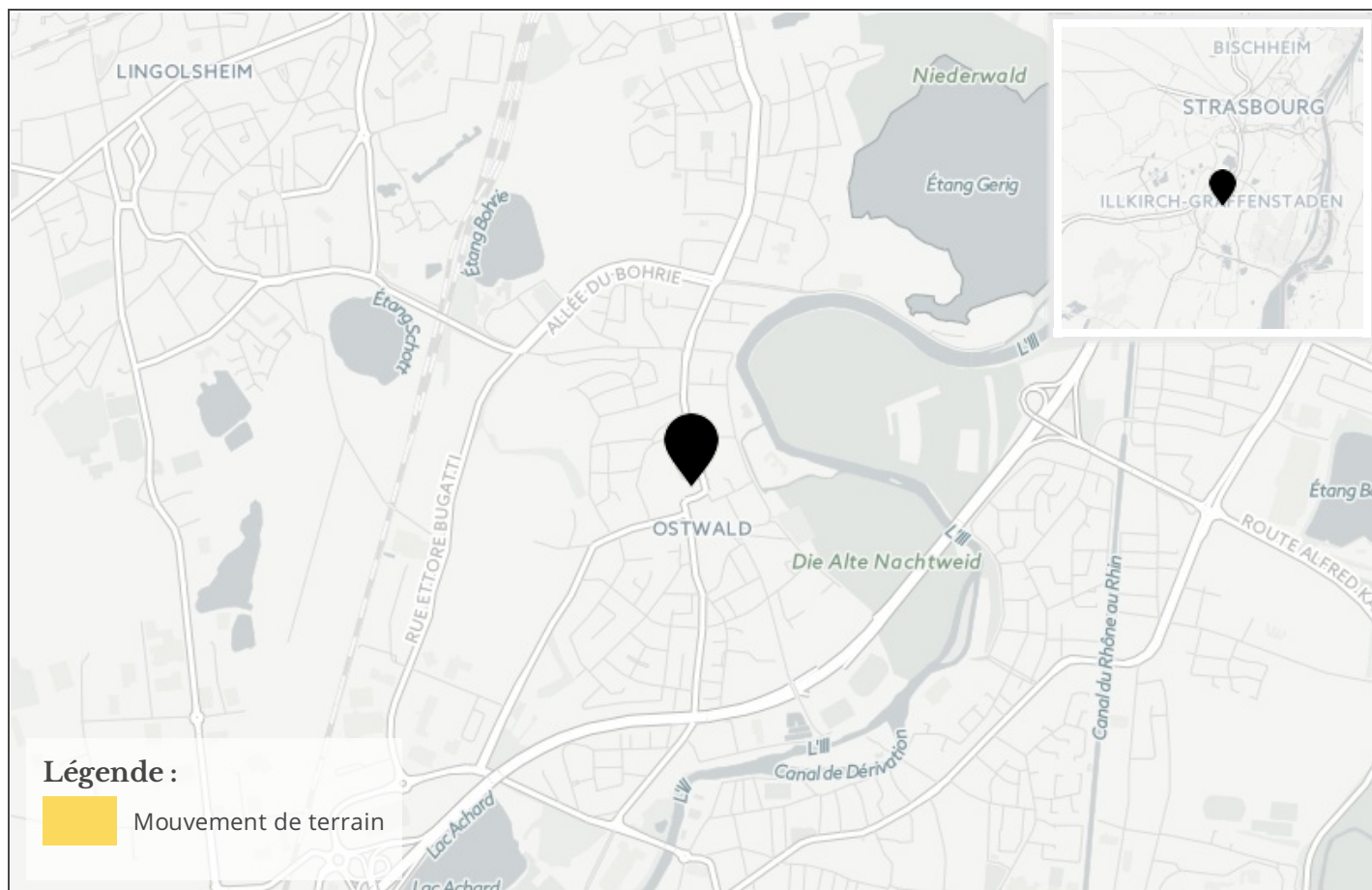
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondations et coulées de boue	07/07/1987	08/07/1987	27/09/1987	09/10/1987
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondations et coulées de boue	24/06/1992	24/06/1992	24/12/1992	16/01/1993
Inondations et coulées de boue	09/06/1996	09/06/1996	09/12/1996	20/12/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

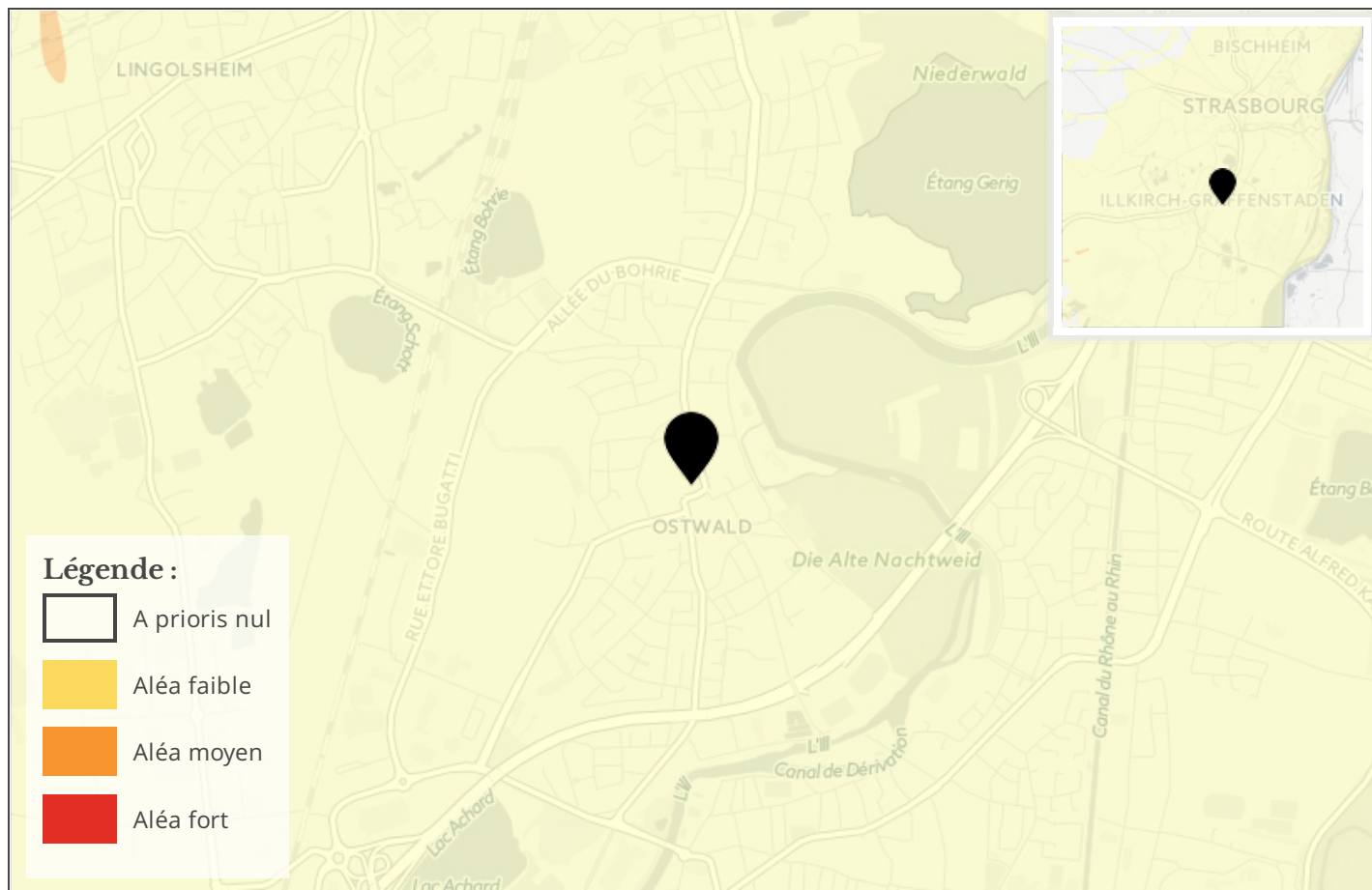
Cartographie des inondations



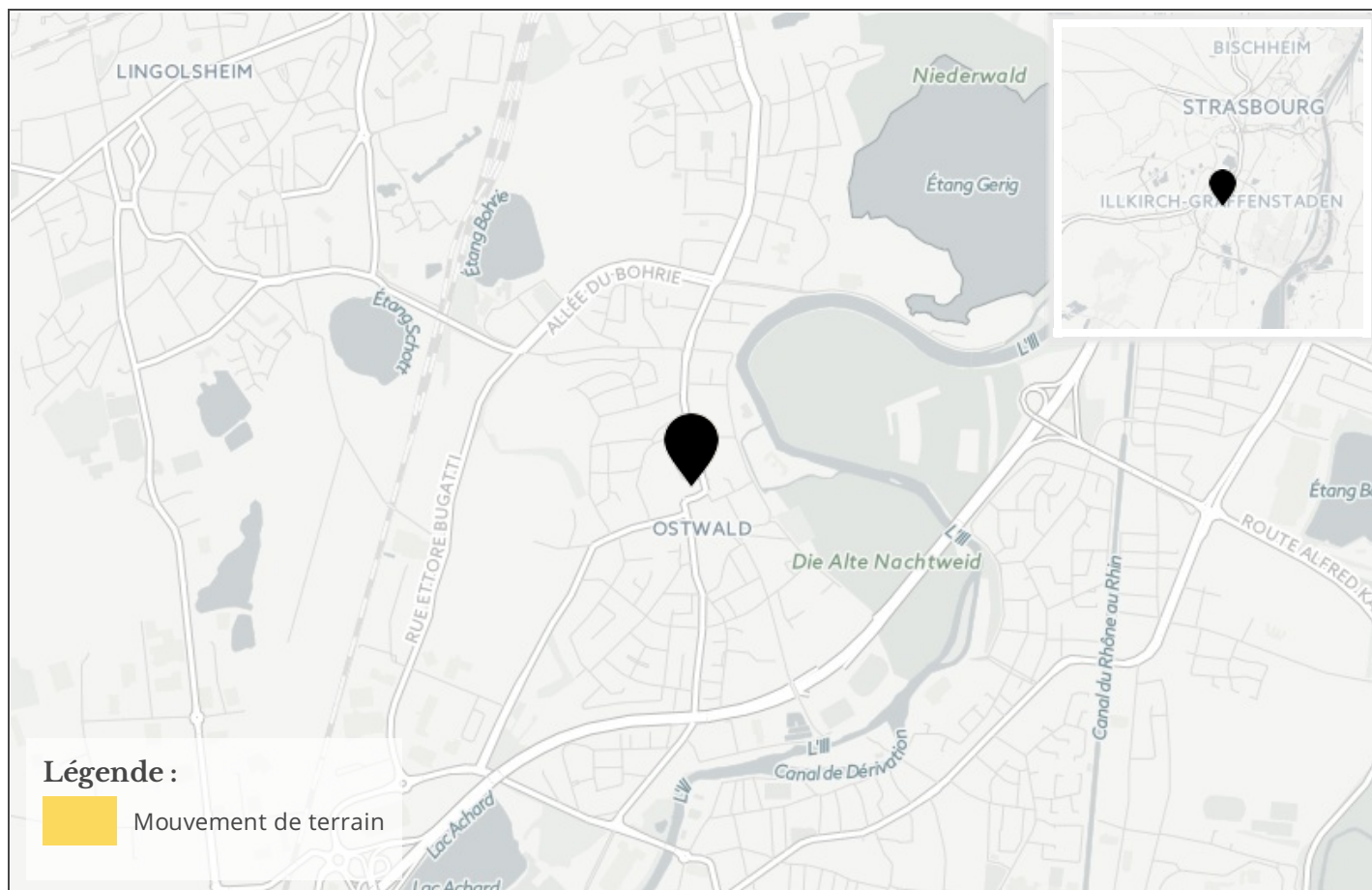
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



Cartographie des carrières / gypse



Légende :

- Niveau 1 (Faible)
- Niveau 2 (Moyen)
- Niveau 3 (Fort)

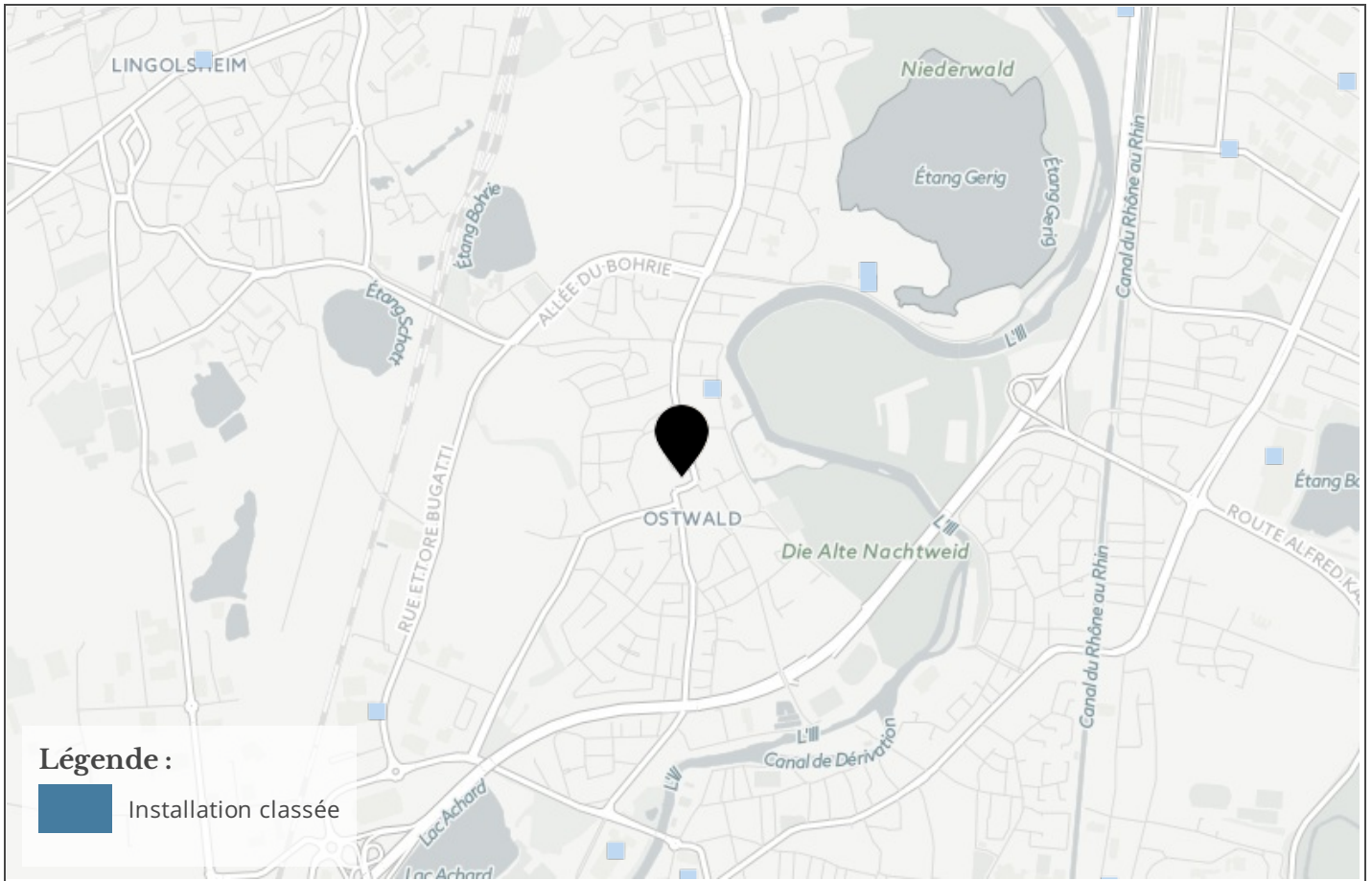
Légende :

- Niveau 1 (Très faible)
- Niveau 2 (Faible)
- Niveau 3 (Modéré)
- Niveau 4 (Moyen)
- Niveau 5 (Fort)

Légende :

- Sites BASOL
- Sites BASIAS

Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du 03 février 2006

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

23 Rue du Général Leclerc

67540

OSTWALD

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui ☒

Non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui ☒

Non ☐

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

☒

crue torrentielle

☐

mouvements de terrain

☐

avalanches

☐

sécheresse

☐

cyclone

☐

remontée de nappe

☐

feux de forêt

☐

séisme

☐

volcan

☐

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui ☐

Non ☒

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

☐

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui ☐

Non ☒

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

☐

effet thermique

☐

effet de surpression

☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui ☐

Non ☒

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

☐

zone 4

☐

zone 3

☒

zone 2

☐

zone 1

☐

forte

moyenne

modérée

faible

très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui ☐

Non ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

OSTWALD

17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
ALS6700713	combustibles valerie speisser, combustibles, 12 rue général leclerc du ostwald (67365)	42 mètres
ALS6700712	caisse mutuelle de depots et de prets, dli, 14 rue général leclerc du ostwald (67365)	55 mètres
ALS6700692	gaertner (fernand), carrossier, 19 rue général leclerc du ostwald (67365)	70 mètres
ALS6700480	gaertner (fernand), tôlerie-carrosserie, quai heydt ostwald (67365)	185 mètres
ALS6700716	griesmann paul, garage - station service, 15 rue lorraine de ostwald (67365)	201 mètres
ALS6700723	hensler et cie, constructions de serres et matériel horticoles, 6 rue neuve ostwald (67365)	253 mètres
ALS6700720	von der marck robert, tôlerie, 10 rue maréchal foch du ostwald (67365)	299 mètres
ALS6700717	mecasem, serrurerie, ostwald (67365)	304 mètres
ALS6700714	c.u.s, installation de compression à la piscine, quai heydt ostwald (67365)	318 mètres
ALS6700719	steckmeyer joseph, dépôt de ferrailles et vieux métaux, 10 rue alsace d' ostwald (67365)	403 mètres
ALS6700704	schaub (philibert), garage automobile, 17 rue maréchal foch du ostwald (67365)	443 mètres
ALS6700687	atac, station service et supermarché, rue général leclerc du ostwald (67365)	453 mètres
ALS6700724	bendele paul, travail mécanique des métaux, 13 rue illkirch d' ostwald (67365)	470 mètres
ALS6700688	economatic france est - beisser ets, glaces et surgelés, ostwald (67365)	473 mètres
ALS6700718	jordy marcel, tailleur de pierre, rue eglise de l' ostwald (67365)	476 mètres
ALS6700721	ehret a. confiserie, dépôt gaz, 10 rue saules des ostwald (67365)	492 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
67.5470	cus déchetterie la vigie, ostwald 67540	240 mètres

Télécharger l'IAL

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-prevention/Protection-civile/IAL-Information-Acquereurs-Locataires#>

Préfecture : Bas-Rhin
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

OSTWALD

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 20/07/1983	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 27/09/1987	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/03/1990	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 24/12/1992	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 09/12/1996	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**